



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 17 décembre 2010 (11.01)
(OR. en)**

18052/10

CDR 78

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

**Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre polonais et d'un
suppléant polonais du Comité des régions**

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination d'un membre polonais et d'un suppléant polonais

du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement polonais,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Jerzy KROPIWNICKI.
- (3) Un siège de suppléant devient vacant à la suite de la nomination de M. Tadeusz TRUSKOLASKI en tant que membre du Comité des régions,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22, et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membre:

– M. Tadeusz TRUSKOLASKI, *Prezydent Miasta Bialegostoku*;

et

b) en tant que suppléant:

– M. Pawel ADAMOWICZ, *Prezydent Miasta Gdańska*.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
